

II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERNATIONAUX

Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse sur les règles complémentaires relatives à l'instrument de soutien financier dans le domaine des frontières extérieures et des visas, dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure, pour la période 2014-2020

L'accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse entrera en vigueur le 1^{er} août 2018, la procédure prévue à l'article 19, paragraphe 3, dudit accord s'étant achevée le 17 juillet 2018.
